



SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2026

DIMANCHES 15 ET 22 MARS 2026

❖ **Rappel : les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18h :**

- ✓ Bureaux 1 et 2 : Salle des fêtes
- ✓ Bureaux 3, 4, 5 et 6 : École élémentaire Montier-la-celle
- ✓ Bureaux 7, 8 et 9 : École élémentaire Renoir
- ✓ Bureau 10 : École maternelle République

❖ **Comment vérifier si je suis bien inscrit sur la liste électorale de Saint-André-les-Vergers et dans quel bureau je dois voter ?**

Je peux interroger ma situation électorale sur :

www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale

❖ **Mise en place d'un transport pour les personnes âgées ou en situation de handicap**

À l'occasion des élections municipales, la commune met en place un **service de transport à destination des personnes âgées ou en situation de handicap** rencontrant des difficultés pour se déplacer jusqu'à leur bureau de vote.

Un agent communal pourra les **véhiculer afin de leur permettre de participer au scrutin.**

Les personnes souhaitant bénéficier de ce service sont invitées à **s'inscrire préalablement auprès de la Mairie** afin d'organiser les déplacements.

Pour toute information complémentaire ou pour effectuer une inscription, merci de contacter **l'accueil de la mairie au 03 25 79 08 45.**